Grenoble, le 31 DEC. 2020

Monsieur Lionel BEFFRE
Préfet de l'Isère
PREFECTURE
12 PLACE DE VERDUN
38021 GRENOBLE CEDEX 1

pref-secretariat-prefet@isere.gouv.fr

Éric PIOLLE
Maire de Grenoble

Nos Réf. : CAB/OB/OM/2020.504575

Monsieur le Préfet,

Suite à l'occupation, le 12 décembre dernier par l'association DAL38, d'un bâtiment situé au 7 place Laurent Bonnevay à Grenoble, je vous sollicite quant à la situation des personnes mal logées, sans-domicile-fixe et à la rue à Grenoble.

Le 4 novembre 2020, en raison de la situation sanitaire et sociale nous traversons, vous annonciez par communiqué de presse un renforcement important du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence en Isère, coordonné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Si nous avons pu accueillir favorablement cette annonce, force est aujourd'hui de constater que, malgré les mesures prises, le dispositif ne semble pas répondre totalement aux besoins ou aux situations de nombreuses personnes en matière d'hébergement.

Nos services et ceux du CCAS de Grenoble, nous remontent en effet plusieurs problématiques sur le terrain. Alors que l'ensemble des places d'hébergement d'urgence ne semblent pas encore être attribuées, des personnes appelant le 115 continuent à se voir refuser une prise en charge et restent à la rue à Grenoble. En outre, un certain nombre de personnes disent quitter ou renoncer à des lieux d'hébergement d'urgence du fait, notamment, d'une sécurité insuffisante.

Il en résulte que plusieurs squats se sont créés ou renforcés ces derniers jours à Grenoble comme à l'Abbaye, au sein d'un bâtiment propriété de l'EPFL-D et sous gestion du bailleur social Actis.

Il me semble nécessaire que les mesures ambitieuses que vous avez prises à l'automne, puissent prendre sans tarder tous leurs effets et que le dispositif d'hébergement d'urgence puisse rapidement accueillir ces personnes. La compétence de l'hébergement étant pleinement celle de l'Etat, cette inadéquation entre les situations des personnes et les capacités disponibles fait peser sur les acteurs publics ou parapublics locaux un poids certain voire parfois une compétence qui n'est pas la leur.

Je tiens ici à rappeler que la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble s'engagent toute l'année pour l'hébergement des plus précaires, en dehors de toute compétence obligatoire. En 2019, ce sont 240 places d'Hébergement alternatif, 134 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et 29 lits d'accueil médicalisés et «Halte soin santé» qui sont gérés par le CCAS. La Ville de Grenoble, a mis en place en 2018 une Equipe Juridique Mobile, spécialement dédiée à l'application du DAHO-DALO. Unique en France, elle est composée de juristes, d'avocat-es, de travailleuses-eurs sociaux et de travailleuses-eurs pairs engagés pour faire reconnaître et appliquer pour toutes et tous, le droit au logement.

.../...

Hôtel de Ville, 11 boulevard Jean-Pain
CS 91066, 38021 Grenoble cedex 1

Tél : 04 76 76 36 36 • Fax : 04 76 76 39 40
Courriel : eric.piolle@grenoble.fr

S'agissant du sujet de l'Abbaye il me semble urgent que les services de l'Etat se saisissent pleinement du dossier, en lien avec le propriétaire et le gestionnaire afin de pouvoir proposer des solutions d'hébergement ou de relogement aux personnes occupant ces bâtiments.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Eric PIOLLE